

Généralités

L'achat du forfait LIB implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le "Client" des présentes Conditions Générales d'Adhésion. L'acceptation des présentes vaut formation de contrat entre le Client et la SAEM Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand, ci-après dénommé "l'exploitant". Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France. Les présentes conditions complètent les "Conditions Générales de Vente et d'Utilisation" ainsi que les "Conditions Particulières de Vente en Ligne" des forfaits mises en ligne sur le site Internet et/ou affichées dans tous les points de vente. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Modalités d'adhésion

Le forfait LIB permet au Client, durant toute la **saison d'hiver**, un accès direct au Domaine Skiable du Grand-Bornand en bénéficiant de certaines dispositions tarifaires.

La souscription s'effectue sur le site internet <https://ppu.legrandbornand.com/>. La commande en ligne complète (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doit être impérativement conclue sur le site internet ci-dessus.

Le Client peut consulter son compte pour suivre ses consommations, modifier certaines de ses informations personnelles et ses coordonnées bancaires directement via ce même site internet. Quelle que soit la date d'adhésion, celle-ci court jusqu'au 31 octobre qui suit la saison en cours.

Le forfait LIB est nominatif, strictement personnel et incessible.

Son usage par une personne tierce est une fraude qui entraîne le retrait immédiat de la skicarte LIB, l'annulation de l'adhésion ainsi que la perception d'une indemnité forfaitaire conformément aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

L'annulation ne saurait donner lieu à quelque forme d'indemnisation que ce soit, notamment au regard de la durée non courue de l'adhésion au jour de ladite résiliation.

Pour les mêmes raisons, l'exploitant se réserve le droit de ne pas donner de suite favorable aux demandes d'adhésion dans le cas d'antécédent du demandeur.

Dans le cas où le forfait LIB ne serait pas utilisé lors de la saison en cours, l'adhésion est non remboursable.

Délivrance des titres LIB

Sauf cas de force majeure, l'exploitant s'engage à livrer **par la poste** les titres au plus tard **huit jours** (15 jours pour l'étranger et les DOM-TOM) après la date de commande, le cachet de la Poste faisant foi.

L'exploitant ne saurait être tenu pour responsable en cas de perturbation, grève partielle ou totale des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

Le délai de livraison est ramené à **2 jours** après la date de commande pour un **retrait en billetterie** (bureau de la SAEM au village ou billetterie du Charmieux selon le choix du Client au moment de la commande).

Tarifs

L'adhésion LIB implique de souscrire un abonnement, pour la saison d'hiver en cours ; celui-ci est fixé à 17 € pour la saison 2025/2026, tarif incluant la skicarte, support mains libres.

Outre l'accès direct au domaine skiable du Grand-Bornand, le LIB permet au Client de bénéficier des avantages tarifaires figurant sur le tableau page 2 et d'avantages tarifaires supplémentaires détaillés dans les avantages fidélité.

Le client doit choisir la catégorie correspondant à son âge.

Adhésion avant l'ouverture de la station (13 décembre 2025) : c'est l'âge à la date d'ouverture qui détermine la catégorie (adulte, jeune, enfant, senior et vétéran). Achat après l'ouverture, la catégorie est liée à l'âge du client à la date d'adhésion.

La catégorie d'âge est mise à jour automatiquement à la date d'anniversaire du client.

En conséquence, le tarif de facturation appliqué est recalculé selon la nouvelle catégorie.

Le Client est informé que le passage à la première borne engendrera la facturation d'une journée de ski, quel que soit le nombre d'heures skiées ou de remontées mécaniques empruntées.

Tarifs indiqués en euros TTC selon taux de TVA en vigueur, non cumulables avec d'autres offres.

Assurance

Le client a la possibilité de souscrire une assurance lors de l'adhésion. Est proposée l'assurance Secours Aravis Sécurité à 3.50 €/jour. Elle sera automatiquement facturée à chaque journée skiée.

Plus d'informations sur l'assurance [Fiche Ipid](#) et [Notice détaillée](#).

Le client non assuré lors de l'adhésion a la possibilité de souscrire après l'adhésion à l'assurance, via son compte client.

Avantages fidélité

- Un forfait journée fidélité est offert au possesseur du LIB les 8ème, 12ème, 16ème, etc... jours skiés, soit toutes les 4 journées suivantes skiées.

Son montant sera égal à 0 € sur le compte du client.

- Le ski NOCTURNE est gratuit, de 17h à 20h selon les dates suivantes :

👉 En décembre : le mardi 30

👉 En janvier : les mardis 06, 13, 20 et 27

👉 En février : les mardis 03, 10, 24 et le jeudi 19

👉 En mars : les mardis 03, 10 et 17

NOCTURNE sous réserve des conditions nivo-météorologiques : possibilité de report le jeudi pendant les vacances scolaires.

- 1 expérience VIP selon la consommation.
- Avantage supplémentaire associé au LIB : 5% de remise supplémentaire quant au moins 3 skieurs skient ensemble le même jour (1 seul payeur)

Modalités de réadhésion au LIB

Les clients ayant souscrit au LIB sont réabonnés par tacite reconduction la saison suivante, appelée par prélèvement au plus tard le 15 novembre précédant la saison à venir.

Un mois avant, l'adhérent payeur reçoit un e-mail le prévenant de la réadhésion.

Le LIB peut être résilié à tout moment [en envoyant un mail](#).

La réadhésion automatique (dans le cas d'une réadhésion non utilisée) du 15 novembre peut être remboursée jusqu'au 31 décembre de la même année.

La réadhésion automatique est supprimée pour les adhérents de la saison 2024/2025, l'Exploitant ayant changé de prestataire de vente en ligne.

Les clients 2024/2025 doivent donc s'abonner de nouveau pour la saison 2025/2026.

Modalités de règlement

Les prestations résultant de l'adhésion et de l'utilisation du LIB sont payables par prélèvement sur la carte bancaire du Client.

Lors de l'adhésion à l'offre LIB, le Client communique, via un site de paiement sécurisé, les numéros et date de validité de sa carte bancaire autorisant ainsi l'exploitant à effectuer les règlements de souscription et d'utilisation du LIB par prélèvement sur sa carte bancaire.

A l'issue de la saison, cette autorisation est automatiquement reconduite pour les suivantes et le montant de la nouvelle adhésion est prélevé au tarif en vigueur, sauf avis contraire du Client.

Il est expressément précisé que le Client s'interdit l'utilisation d'une carte bancaire à usage unique lors de l'adhésion ainsi que pour le paiement de ses journées de ski (carte virtuelle / e carte).

Il est rappelé qu'à aucun moment, l'exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir : l'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire de l'acceptation ou du rejet de l'opération.

La facturation et le règlement des journées skiées sont hebdomadaires. Chaque jour, l'exploitant adresse au Client, par mail automatisé, le détail des journées de ski effectuées et le montant qui sera prélevé sur sa carte bancaire. Les journées skiées sont regroupées par semaine du lundi au dimanche et prélevées le lundi suivant sur le compte bancaire du titulaire principal.

L'envoi du relevé ne vaut pas solde de tout compte : toute journée consommée éventuellement omise est facturée ultérieurement.

Les périodes de facturation peuvent être modifiées par l'exploitant sans préavis.

Rejet de prélèvement

Le rejet de débit du compte bancaire du Client par sa banque pour quelque motif que ce soit (opposition, insuffisance de provision, etc...) entraîne le blocage du titre de transport du payeur, ainsi que celui des personnes rattachées à son compte. Les skicartes sont débloquées dès que les journées de ski sont réglées. Le client payeur a la possibilité de régulariser le paiement depuis son compte client.

À défaut de règlement dans un délai de 30 jours, la résiliation du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis.

Gestion de compte

Lors de son adhésion au LIB, le Client crée son compte en définissant un nom d'utilisateur (appelé aussi login ou identifiant) et un mot de passe. Ces données lui permettent d'accéder à son compte et de gérer ses informations personnelles à tout moment en se connectant sur le site Internet <https://ppu.legrandbornand.com/>.

Le Client s'engage expressément à modifier dans les meilleurs délais, ses coordonnées postales, électroniques, téléphoniques ou bancaires afin d'être toujours en conformité avec les engagements de la présente adhésion.

Perte, oubli, ou vol de titre

En cas de perte ou de vol, il est conseillé de ne pas acheter de forfait 4h ou journée mais de s'adresser rapidement à une billetterie du domaine skiable du Grand-Bornand pour signaler l'incident.

La skicarte sera désactivée.

Une nouvelle carte pourra être délivrée moyennant des frais de remplacement de 5 € et utilisable immédiatement.

Les journées de ski consommées avant la déclaration de perte ou vol (journée de déclaration comprise) sont dues par le Client.

En cas de perte ou vol, l'exploitant ne peut être tenu au remboursement ultérieur, même partiel, des journées consommées.

Les titres achetés en caisse en cas d'oubli de la carte LIB, ne peuvent pas faire l'objet d'un report dans la fidélisation des consommations de ski.

Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement de la skicarte LIB, l'exploitant procédera à son remplacement dans les meilleurs délais, aucun dédommagement n'étant dû par l'exploitant en cas d'impossibilité d'utilisation.

Il est précisé que si le dysfonctionnement est imputable au Client, la somme de 5 € (frais de blocage et de remplacement de la skicarte) est perçue auprès du Client.

Réclamations et règlement des litiges

Toute réclamation doit être faite dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : SAEM – 388 Route de la Vallée du Bouchet – 74450 LE GRAND BORNAND.

À défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, Monsieur Jean-Pierre TEYSSIER, MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dont les coordonnées complètes et modalités de saisie ne peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible avec le lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128. Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à l'exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site. Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés 1978 modifiée par le Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016, la société informe le Client, sur son site de vente en ligne, de l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales et actualités par la SAEM Le Grand-Bornand Tourisme et l'exploitant.

Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le service Ventes de l'exploitant conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Détails des tarifs

LE GRAND BORNAND	Vacances Noël / Hiver				
	20/12/2025 au 04/01/2026 07/02/2026 au 08/03/2026				
	Adulte 26-64 ans	Enfant 5-11 ans	Jeune 12-25 ans	Senior 65-74 ans	Vétérans 15-74 ans
La journée en SEMAINE	40,00 €	28,00 €	34,00 €	38,00 €	20,00 €
La journée en WE					

LE GRAND BORNAND	Hors vacances Noël / Hiver				
	05/01/2026 au 06/02/2026				
	Adulte 26-64 ans	Enfant 5-11 ans	Jeune 12-25 ans	Senior 65-74 ans	Vétérans 15-74 ans
La journée en SEMAINE	30,00 €	21,00 €	25,50 €	28,50 €	15,00 €
La journée en WE	38,00 €	26,60 €	32,30 €	36,10 €	19,00 €

LE GRAND BORNAND	Mars				
	09/03/2026 au 22/03/2026				
	Adulte 26-64 ans	Enfant 5-11 ans	Jeune 12-25 ans	Senior 65-74 ans	Vétérans 15-74 ans
La journée en SEMAINE	29,00 €	20,30 €	24,70 €	27,60 €	14,50 €
La journée en WE	32,00 €	22,40 €	27,20 €	30,40 €	16,00 €

LE GRAND BORNAND	Ailes de saison				
	De l'ouverture jusqu'au 19/12/2025 ou à partir du 23/03/2026				
	Adulte 26-64 ans	Enfant 5-11 ans	Jeune 12-25 ans	Senior 65-74 ans	Vétérans 15-74 ans
La journée en SEMAINE	TARIFS PUBLICS adaptés au périmètre d'ouverture du domaine skiable				
La journée en WE					

SKI DE PRINTEMPS – À partir du 21 mars 2026
Forfait de ski GRATUIT pour tous les enfants de - 12 ANS au premier jour de ski.

Le directeur.